Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212201347-20260317-D2026001-DE

commune de LOUANNEC
LA CAMPAGNE À LA MER

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE LOUANNEC

Décision du Maire

Décision n° : 2026-001

Classification : 1.1 Marchés publics

Objet : Lotissement de Mabiliès – Espace multisport

Le Maire de Louannec,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU La délibération en date du 25 mai 2020 accordant au Maire la délégation prévue à l'article L.2122.-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 25 000 € ;

Considérant l'aménagement d'un espace multisport en partenariat avec Sterenn Aménagement, la prise en charge par Sterenn Aménagement s'élevant à 40 000 € (cf. délibération n°2024-02-27 du 21 février 2024), le solde étant à la charge de la commune :

DÉCIDE :

Article 1 : De valider le solde à payer à Sport Nature pour l'aménagement d'un espace multisport à Mabiliès, pour un montant HT de 18 245,93 €.

Article 2 : Le Maire rendra compte au conseil municipal de cette décision lors de la prochaine séance.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations.

CERTIFIE EXECUTOIRE
TRANSMIS EN PREFECTURE
Le 17 MARS 2026

Louannec, le 17 mars 2026.
Le Maire,
Gervais EGAULT.

MAIRIE de LOUANNEC (Côtes-d'Armor)

Mairie de Louannec - 3, route de Perros - 22700 Louannec
Tél. : 02 96 23 20 63 - e-mail : mairie-louannec@orange.fr
internet : www.louannec.com